



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 15ème législature

### Brouilleurs d'ondes dans les établissements pénitentiaires

Question écrite n° 43223

#### Texte de la question

Mme Michèle Tabarot appelle l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur l'installation de brouilleurs d'ondes dans les établissements pénitentiaires pour lutter contre l'utilisation des téléphones mobiles en détention. Depuis plusieurs années, le ministère semble s'être engagé dans le déploiement de ces dispositifs censés empêcher les communications depuis les prisons vers l'extérieur. Cependant, de récentes enquêtes estiment que les dispositifs actuels sont insuffisamment efficaces face aux dimensions des bâtiments mais aussi pour contrer les évolutions technologiques, avec notamment le passage à la 5G qui rendrait inopérants les appareils actuellement déployés. Aussi, Mme la députée souhaiterait que M. le ministre puisse lui faire savoir combien d'établissements sont aujourd'hui équipés de tels brouilleurs d'ondes mais aussi les retours d'expérience dont il dispose sur leur efficacité. Elle le remercie de bien vouloir lui indiquer également si des évolutions sont prévues pour rendre les dispositifs plus opérationnels.

#### Données clés

**Auteur :** [Mme Michèle Tabarot](#)

**Circonscription :** Alpes-Maritimes (9<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 43223

**Rubrique :** Lieux de privation de liberté

**Ministère interrogé :** [Justice](#)

**Ministère attributaire :** [Justice](#)

#### Date(s) clée(s)

**Question publiée au JO le :** [21 décembre 2021](#), page 8984

**Question retirée le :** 21 juin 2022 (Fin de mandat)